

Maison d'arrêt de Paris La Santé

*Une prison rénovée
au cœur de la cité*

P. 3

**Conserver une prison
au cœur de Paris**

Un maintien nécessaire

Une volonté de valoriser le patrimoine

P. 11

**Un projet singulier
pour une opération complexe**

Un programme exigeant à forte technicité

Une modernisation dans le respect du patrimoine

P. 21

Rencontre avec

Brigitte Scharff,

architecte de l'agence Pierre Vurpas

& Associés Architectes

et Olivier de La Barre,

architecte de l'agence AIA Architectes

» Vue du projet lauréat
depuis le boulevard Arago.



» L'actuelle maison d'arrêt
dans son environnement.



Conserver une prison au cœur de Paris

Un maintien nécessaire

Conserver la valeur patrimoniale de la Santé tout en offrant aux personnes détenues des conditions de détention dignes et aux personnels un cadre de travail modernisé et sécurisé est le principe qui a présidé au choix de réhabiliter et de reconstruire la maison d'arrêt de Paris La Santé.

Optimiser la capacité et s'adapter aux besoins de la capitale

La maison d'arrêt de Paris La Santé, conçue à Paris en 1867 par l'architecte Émile Vaudremer, constitue un élément architectural structurant et remarquable. Mais c'est aussi un établissement ancien présentant un état de vétusté avancé. L'état particulièrement dégradé de la maison d'arrêt a conduit à la fermeture successive de zones d'hébergement : dotée initialement de 1000 places de détention, la maison d'arrêt a accueilli en 2013 en moyenne 650 personnes détenues dont 100 en quartier de semi-liberté. Au regard des besoins parisiens en termes de capacité pénitentiaire, le nombre de places de la maison d'arrêt de la Santé doit être porté à 800 – dont 100 en quartier de semi-liberté –, et ce dans un cadre entièrement modernisé, en rupture avec l'aspect vieillissant de la structure.

Sa proximité avec le tribunal de grande instance de Paris (TGI) – qui traite, en plus de ses activités classiques, des affaires à compétence nationale et interrégionale, notamment en matière d'antiterrorisme – rend également son maintien dans Paris nécessaire pour des questions de sûreté et de praticité. Cette prison est ainsi indispensable au bon fonctionnement des institutions judiciaires parisiennes, comme à celui des services de police et de gendarmerie.

650

Nombre de détenus accueillis en moyenne à la maison d'arrêt en 2013.

Faciliter la réinsertion des personnes détenues et l'accès aux familles

Sa situation exceptionnelle, dans le 14^e arrondissement de Paris, est un atout majeur pour répondre aux objectifs de réinsertion et de maintien des liens familiaux. Très accessible pour les familles, son site est également intégré au tissu économique de la capitale. Sa situation facilite ainsi le développement d'activités socio-professionnelles en enceinte, la préparation à la sortie, puis, à terme, la réinsertion dans la vie active des personnes détenues.

La création d'un lieu d'accueil pour les familles et l'augmentation importante des locaux d'activités participent de cette volonté. C'est également en raison de cette localisation privilégiée que le quartier de semi-liberté continuera à fonctionner durant le chantier.

2018

Cette opération d'envergure démarrera début 2015 pour une livraison en 2018.

↳ L'accessibilité de la maison d'arrêt de la Santé, située au cœur de Paris, est un atout majeur pour répondre aux enjeux de réinsertion et de maintien des liens familiaux. Ici, la future zone d'accueil des familles.





« Symbole architectural de la prison, la porte d'entrée rue de la Santé sera restaurée et modernisée pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité.

Une volonté de valoriser le patrimoine

Synthèse architecturale des débats du XIX^e siècle sur la question de l'enfermement, la maison d'arrêt de la Santé a été reconnue pour son caractère emblématique dès sa construction, en 1867. Afin de répondre aux exigences de modernisation tout en conservant sa grande portée symbolique et historique, la solution d'une réhabilitation-reconstruction s'est imposée.

Faire dialoguer existant et nouveaux bâtiments

En lien avec l'architecte des Bâtiments de France et la Ville de Paris, il a été choisi de conserver et restaurer les bâtiments du « quartier bas », jugés les plus remarquables en terme de valeur testimoniale, le plan panoptique adopté par l'architecte Émile Vaudremer étant particulièrement novateur. Le quartier haut, plus classique dans sa conception et dont l'état particulièrement dégradé des structures avait déjà conduit à sa fermeture, sera, quant à lui, reconstruit. Le mur d'enceinte sera également conservé et restauré.

Toutes les reconstructions seront opérées dans le respect du bâti. Le choix des matériaux et des couleurs, autant que la mise en œuvre, instaureront un dialogue en cohérence avec la structure d'origine afin de souligner la singularité de son identité.

Maintenir son nécessaire fonctionnement en l'adaptant aux exigences pénitentiaires d'aujourd'hui permet de prolonger sa dimension patrimoniale et sa portée symbolique.

Deux prisons en une

- Construite en 1867, la prison de la Santé est conçue selon les deux systèmes d'enfermement en vigueur à l'époque :
- le quartier bas, destiné aux prévenus, est établi sur un plan panoptique et adopte le système pennsylvanien, fondé sur l'isolement de la personne détenue;
 - le quartier haut, destiné aux condamnés, est établi sur le système auburnien, qui prévoit un isolement nocturne et une vie en commun silencieuse le jour.

Deux prisons en une, c'est là l'une des caractéristiques majeures de la prison de la Santé, sans équivalent parmi les autres établissements pénitentiaires français édifiés au XIX^e siècle.



▲ L'actuelle rotonde du quartier bas et les anciennes cheminées, qui présentent une architecture remarquable, seront conservées.



Un projet singulier pour une opération complexe

Un programme exigeant à forte technicité

Plusieurs facteurs font de cette réhabilitation-reconstruction un projet complexe et technique. Technique, car situé sur un terrain exigü, en plein cœur de Paris. Complexe, car la qualité exceptionnelle de l'architecture de l'établissement existant doit être prise en compte tout en modernisant profondément cet établissement. Le projet choisi répond aux exigences de cette opération d'envergure.

Des contraintes extérieures

Les caractéristiques physiques du site constituent un premier élément de complexité : marqué par une très forte déclivité et par un sous-sol creusé d'anciennes carrières, le terrain de la maison d'arrêt se révèle également d'une superficie extrêmement faible au regard des emprises actuellement réservées aux établissements pénitentiaires. Au-delà de son exigüité, la densité du bâti sur ce terrain nécessite une très grande précision en termes de phasage opérationnel.

2,8 ha

C'est la superficie du terrain de la maison d'arrêt.

Un chantier à faible impact

Le tissu urbain très dense, legs de l'histoire, implique la mise en œuvre d'une série de précautions durant la phase de chantier afin de limiter toutes nuisances pour l'environnement telles que :

- l'encadrement du bruit à des horaires fixés en lien avec la municipalité;
- la sécurisation des abords (mise en place d'une signalétique spécifique, nettoyage régulier...);
- la limitation de la pollution aérienne et la gestion optimisée des déchets.

Ainsi, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice veillera au respect des engagements pris par le groupement pour atteindre l'objectif d'un chantier à faible impact labellisé « haute qualité environnementale ».

Une opération complexe

À la prise en compte de ces éléments extérieurs contraignants, qui exigent déjà une grande maîtrise technique, s'ajoute la complexité intrinsèque de l'opération. Elle se compose en effet d'un double programme combinant la réalisation de bâtiments neufs et la réhabilitation d'ouvrages existants, dont elle doit s'attacher à préserver et à mettre en valeur des éléments à forte valeur patrimoniale. Elle prévoit également le maintien pendant le chantier du fonctionnement du quartier de semi-liberté.

De plus, l'ambition même du projet et la nature des travaux qu'elle implique contribuent à accroître la technicité de l'opération. Tout en prévoyant une mise aux normes en matière de sûreté, de sécurité et d'accessibilité, le projet vise avant tout à moderniser profondément cet établissement en le dotant d'équipements et de services améliorant significativement les conditions de travail pour les personnels et les conditions de détention des personnes condamnées tout en favorisant leur réinsertion.

Un contrat de partenariat revisité

L'opération de réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de Paris La Santé sera réalisée sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Ce contrat comprend le financement, la réhabilitation-reconstruction, l'exploitation-maintenance et la fourniture de prestations de services associées.

Lancée en 2011 dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif, cette opération a été confirmée par Christiane Taubira, ministre de la Justice, compte tenu de l'urgence de la situation. Les besoins de détention liés à l'activité du TGI de Paris et la grande vétusté de la maison d'arrêt actuelle exigeaient en effet que cette opération soit engagée à court terme. La très grande complexité du programme de construction de la Santé donne également du sens à ce que l'on confie la conception puis l'exploitation technique de l'établissement à un prestataire unique.

Dès son arrivée, la garde des Sceaux a cependant demandé de travailler à une formule moins onéreuse pour l'État sur le long terme. C'est ce qui a été mis en œuvre en ramenant la durée de remboursement de la majorité des investissements à dix ans - soit une durée identique à celles des principaux emprunts de l'État - au lieu d'une durée de l'ordre de vingt-cinq ans, comme cela est habituellement pratiqué pour les PPP relatifs à la réalisation de bâtiments. Le gain pour l'État est estimé à environ 20% sur la somme des redevances de loyers d'investissement versées.

Le PPP est attribué au groupement GTM Bâtiment, GEPSA et Barclays Alma Mater General Partner Ltd. (BAM), dont la société GTM Bâtiment est mandataire et dont les architectes sont les agences Pierre Vurpas & Associés Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages.

» Le futur bâtiment s'intégrera parfaitement à l'environnement urbain.



Une modernisation dans le respect du patrimoine

Réhabiliter et repenser l'organisation des locaux tout en considérant l'héritage architectural de la maison d'arrêt, proposer une conception et des aménagements nouveaux des espaces de vie et de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, autant de lignes directrices qui ont guidé la réponse des architectes. Avec comme ambition finale : créer les conditions pour favoriser, à terme, la réinsertion des personnes détenues et de meilleures conditions de travail pour les personnels.

Une opération respectueuse de l'héritage patrimonial

95 %
d'encellulement
individuel
après travaux.

Le projet lauréat des agences Pierre Vurpas & Associés Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages propose un plan d'ensemble rationnel et clair, avec une réelle lecture identitaire du site. Il réinterprète judicieusement la composition originale d'Émile Vaudremer. Les gabarits des bâtiments restent dans les profils de l'existant, mais les volumes sont redistribués afin de dégager des perspectives aérées et des cours plus généreuses. Verdissage des cours, travail sur les tonalités des couleurs et la lumière naturelle contribuent à offrir un cadre de détention et de travail apaisant.

Le projet réussit à instaurer un dialogue entre bâtiments neufs et existants, répondant parfaitement aux exigences de préservation et de mise en valeur des éléments réhabilités. Par exemple, les nouvelles émergences des ailes administratives au-dessus du mur d'enceinte, en retrait, renforcent la mise en valeur du porche historique tout en respectant l'esprit « forteresse » de l'enceinte. Il favorise ainsi une bonne insertion dans son espace urbain.

Quatre séquences urbaines

La réponse parfaitement adaptée aux exigences fixées se décompose en quatre séquences urbaines :

- la partie administrative (côté rue de la Santé) ;
- le quartier bas (partie rénovée en forme de panoptique) ;
- le quartier haut (partie neuve) ;
- le quartier de semi-liberté (côté rue Messier).

Le vocabulaire architectural des façades et des toitures des bâtiments neufs s'inscrit dans un registre classique du paysage parisien. Les façades des hébergements, traitées sobrement, interagissent directement avec la ville, à l'instar de l'existant. Leur positionnement en biais par rapport au mur d'enceinte permet de limiter leur perception à l'échelle du piéton et offre plus de tranquillité pour les riverains à proximité immédiate.



Le bâtiment, plus ouvert sur l'extérieur, offrira aux personnes détenues des cours de promenade végétalisées.

Un lieu de vie totalement repensé

L'ensemble des fonctions de l'administration sera restauré et reconfiguré de manière fonctionnelle autour du bâtiment d'époque facilitant ainsi le travail des personnels. La création de deux étages de surélévation aux bâtiments donnant sur la rue de la Santé permettra l'aménagement de nouveaux espaces qualitatifs, tels que la cour du mess, et plus sûrs, tels que la cour de service offrant un accès efficace aux fourgons.

En détention, le quartier bas bâti autour du panoptique sera entièrement réhabilité. Les cellules seront agrandies dans le respect du bâtiment d'origine et selon les principes d'encellulement individuel modernes, avec une douche et un sanitaire intégrés.

Les niveaux inférieurs accueilleront des espaces communs, tandis que tous les hébergements seront placés dans les niveaux supérieurs. Les cours de promenade seront végétalisées et traitées de manière à offrir des dégagements visuels.

Entre le quartier bas et le quartier haut, les architectes proposent un bâtiment construit autour de patios végétalisés, apportant de la lumière naturelle, qui concentrera au cœur de la détention l'ensemble des fonctions communes d'infirmerie (unité sanitaire), de pôle d'insertion et de prévention de la récidive.



Des locaux adaptés pour une réinsertion réussie

Le développement significatif des locaux socio-éducatifs en détention permettra le renforcement des activités sportives, culturelles, d'enseignement, de travail et de formation professionnelle intégrées à un programme de préparation à la sortie spécifique pour chaque personne détenue, apportant une réponse concrète à l'objectif de réinsertion.

Le quartier haut se développera autour de deux bâtiments d'hébergement reprenant le principe des nefes existantes du quartier bas. Comme pour le quartier bas, des fonctions communes se trouveront en rez-de-chaussée.

Cette partie du site, entièrement reconstruite accueillera les parloirs et les ateliers de travail volontaire. Par ailleurs, en sous-sol se développera une aire logistique indispensable au fonctionnement d'un établissement modernisé. Le quartier de semi-liberté a, quant à lui, été conçu comme un îlot urbain afin d'offrir aux personnes détenues une vision plus ouverte sur la ville. Disposant de son propre accès, il est construit autour d'une cour de promenade végétalisée.

La qualité du traitement des espaces intérieurs et extérieurs, dans le respect des principes architecturaux originaux, est guidée par une double ambition : mettre à disposition des personnels un outil moderne et fonctionnel pour mener à bien leur mission, offrir dignité et humanité aux personnes détenues tout en préparant leur sortie.

2018

fin d'année,
le bâtiment
sera fonctionnel.

L'agencement général des bâtiments permettra de retrouver une meilleure fonctionnalité.





Rencontre avec **Brigitte Scharff**

architecte de l'agence Pierre Vurpas & Associés Architectes

et **Olivier de La Barre**

architecte de l'agence AIA Architectes

Comment avez-vous réussi à concilier la préservation d'éléments patrimoniaux remarquables avec les exigences de modernisation ?

L'analyse du projet d'Émile Vaudremer nous a permis d'inscrire notre proposition dans le respect des principes de la conception d'origine tout en l'adaptant aux exigences actuelles. C'est la première approche dite de préservation.

Comme beaucoup de grands établissements publics parisiens, l'ensemble, construit entre 1864 et 1870, s'inscrit derrière un grand mur d'enceinte. Le projet prévoit aujourd'hui d'ajouter aux parties conservées les nouveaux quartiers hauts (QH) reconstruits, puis le quartier de semi-liberté (QSL), mis à distance derrière l'imposant mur en meulière d'origine.

Le principe d'organisation très symétrique autour d'un axe central préexistant est renforcé; ce dernier devient ainsi une véritable épine dorsale d'est en ouest, qui irrigue toutes les entités.

Les logiques fonctionnelles sont alors conservées : d'une part, dans les bâtiments de l'administration et ses cours; d'autre part, dans le quartier

L'axe central préexistant devient ainsi une véritable épine dorsale d'est en ouest, qui irrigue toutes les entités.

d'hébergement bas (QB), organisé de façon panoptique de type pennsylvanien, très représentatif des établissements pénitentiaires du XIX^e siècle. Ces bâtiments préservés sont ceux qui présentent les caractéristiques architecturales les plus significatives et qui ont subi le moins d'altérations. Ils sont réhabilités de façon respectueuse, en laissant voir leur nature et leur qualité d'origine, tout en intégrant les évolutions

nécessaires. Des surélévations contemporaines discrètes pour les ailes de l'administration et un travail de restructuration sensible des ailes du QB permettent de répondre aux exigences pénitentiaires actuelles.

L'expression unitaire est déclinée pour les nouvelles constructions, en lieu et place des bâtiments sur un plan carré. Le béton clair et lumineux reprend la tonalité des pierres de taille et entre en résonance avec les parties conservées en meulière. Côté rue de la Santé, la différence d'échelle constatée entre le bâtiment de l'administration et les quartiers de détention va trouver son pendant du côté de la rue Messier par l'intégration de la nouvelle porte et du QSL, qui contrastent avec les longs pans des quartiers d'hébergement. Par ailleurs, un segment central qui abrite les fonctions communes prend place au cœur du projet, entre les quartiers hauts et bas. »

La porte rue de la Santé, élément architectural et patrimonial qui ne peut plus répondre aux exigences sécuritaires actuelles, est restaurée, et une nouvelle porte, intégrée au mur, prendra place au sud. La porte d'usage créée de l'autre côté du site est retravaillée, et des failles sont réalisées dans le mur afin d'éclairer les locaux d'accueil des familles.

Le site de l'établissement est très contraint : comment avez-vous pu conserver le nombre de places tout en permettant d'apporter des respirations architecturales ?

Sur ce site effectivement très contraint, c'est par l'imbrication des volumes, la superposition des fonctions et des flux que nous avons pu apporter une réponse fonctionnelle et architecturale plus séquencée.

Le glissement des volumes les uns par rapport aux autres, autour des cours ainsi protégées, permet d'optimiser le développé des façades.

Le terrain, qui comporte une importante déclivité, forme un socle partiellement creusé autour duquel s'organisent certaines fonctions. Les nouvelles constructions émergent de ce socle, dans lequel transite également une partie des flux. La parcelle, qui occupe un îlot trapézoïdal entier, abrite une cité close dans laquelle vont s'organiser toutes les séquences de vie, caractérisées par une architecture spécifique qui les exprime.

Le glissement des volumes les uns par rapport aux autres, autour des cours ainsi protégées, permet d'optimiser le développé des façades. Cette disposition, qui prend le contre-pied de l'ancien QH très fermé de type auburnien, offre des échappées visuelles au niveau des cours et des hébergements et optimise la mise à distance des constructions entre elles et par rapport au mur d'enceinte. La notion d'espace totalement clos que l'on trouve actuellement dans les cours du QH n'existe plus. Les vides cernés par quatre façades sont remplacés par des espaces cadrés et fluides.

L'aménagement partiel des niveaux bas des ailes d'hébergement du QB et l'agrandissement des cellules, sans dénaturer la structure générale du bâti, permettent de rationaliser et de réorganiser les cellules, avec une légère réduction de leur nombre dans cette partie. L'optimisation de la conception des ailes neuves permet de compenser cette différence et de porter la capacité totale de l'établissement à plus de 800 places, dont 95 % en cellules individuelles.

Le QSL, qui s'organise autour d'une cour plus petite, reprend l'échelle des îlots parisiens avoisinants, symbolique d'une notion plus domestique liée à l'insertion et la semi-liberté.

De quelle manière votre projet permettra-t-il d'offrir de meilleures conditions de travail pour les personnels et des conditions de détention plus dignes ?

L'homme est placé au cœur du projet, les personnels et les personnes détenues, mais aussi les riverains.

La réflexion globale que nous avons menée, en nous appuyant sur les exigences programmatiques fixées par l'administration pénitentiaire, nous a conduits à repenser toutes les problématiques de fonctionnement, à clarifier et fluidifier tous les circuits de personnes et de matières.

Afin d'optimiser l'utilisation de l'espace limité, des solutions techniques compactes et efficaces sont utilisées pour la gestion des livraisons, comme dans d'autres équipements majeurs de centre-ville.

L'équipe privilégiée la sécurité passive, l'apport de lumière naturelle, les vues sur des espaces plantés.

Autour de l'axe central, une véritable rue intérieure sur deux niveaux relie les quartiers d'hébergement haut et bas et distribue toutes les fonctions communes. Ce lieu de vie redonne de l'humanité dans l'établissement, les déplacements quotidiens raccourcis s'effectueront dans un volume clair et confortable. Sont privilégiés la sécurité passive, l'apport de lumière naturelle, les vues sur des espaces plantés qui ponctuent les séquences, l'accompagnement des transitions d'une entité à l'autre par des passages aux couleurs douces.

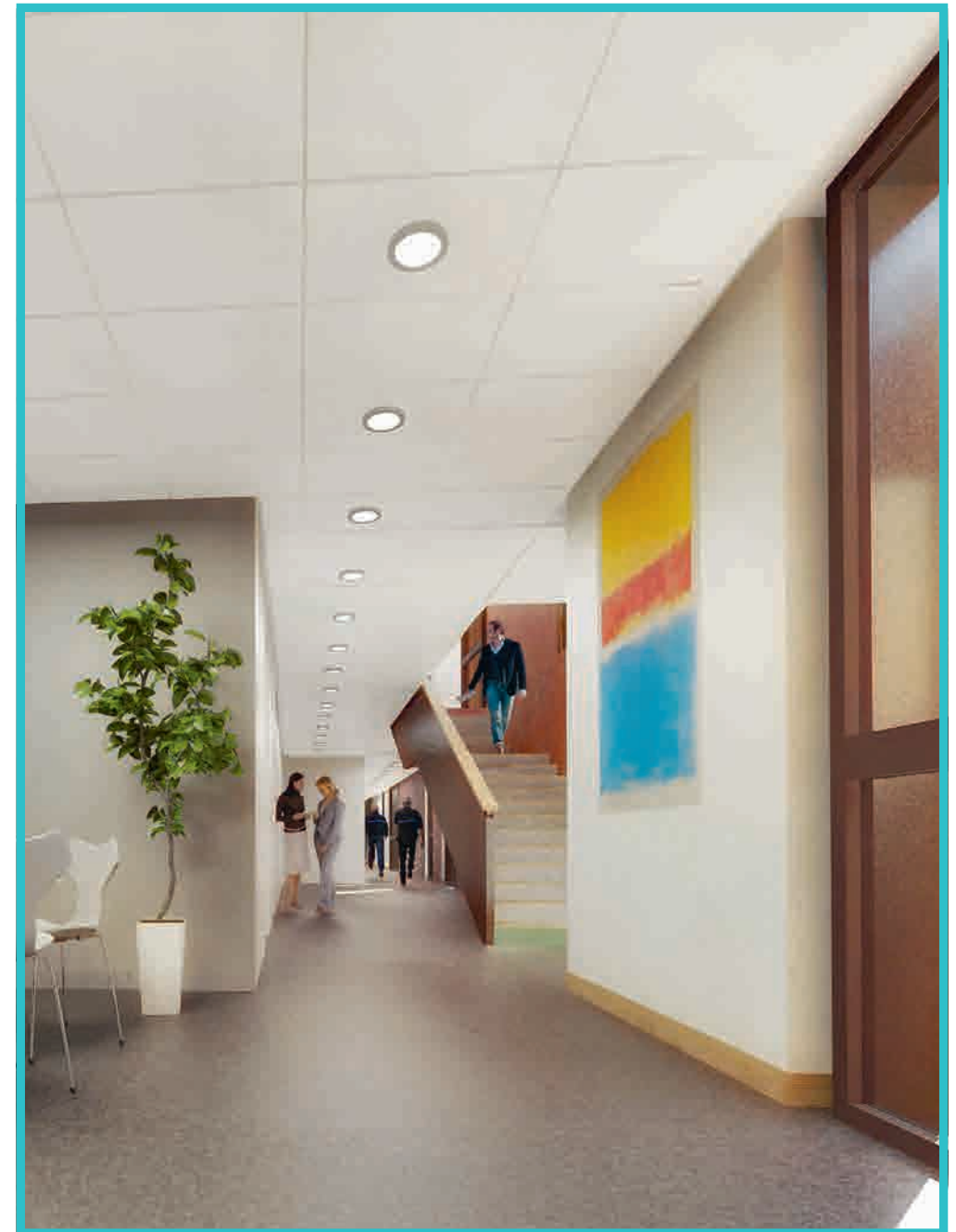
Le socle évoqué précédemment est creusé de patios et de douves plantées, qui permettent d'éclairer les locaux et d'offrir des vues agréables.

La végétation prend aussi place dans les cours de promenade sous la forme de lanières qui créent des espaces différenciés, cassent la minéralité des sols et des murs et marquent les rythmes des saisons.

Les quartiers d'hébergement conservent pour le QB et reconduisent pour le QH l'organisation des cellules autour de nefs centrales, qui permettent au personnel de ne pas être isolé.

Quant aux cellules, le mobilier, les luminaires, les équipements, sont étudiés tant sur le plan de l'ergonomie que de la solidité et de l'esthétique de façon à offrir un plus grand confort. Dans un espace limité, il convient d'accompagner au mieux l'enfermement que les personnes détenues subissent, de les apaiser, tout en facilitant la surveillance pour les personnels.

Dans ce site atypique, toutes les réponses sont spécifiques. L'équilibre est recherché pour que l'établissement reste exceptionnel et retrouve les ambitions humanistes de sa conception d'origine, donnant ainsi à chacun la possibilité de trouver la voie d'une réinsertion réussie.



Les coursives desservant les cellules

À tous les étages, les circulations seront plus lumineuses grâce aux puits de lumière.



Les espaces administratifs

Des espaces de vie seront aménagés pour améliorer les conditions de travail des personnels. De grandes baies vitrées apporteront une clarté naturelle et favoriseront une atmosphère plus sereine.

» Anciens et nouveaux bâtiments
coexisteront en parfaite harmonie.





Le quartier de semi-liberté

Conçu comme un îlot ouvert sur la ville, autour de cours de promenade arborées, le quartier de semi-liberté disposera de 100 places.

Contractants

Affectataire

Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire

Mandataire du ministère de la Justice

Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maître d'ouvrage (partenaire privé)

*Quartier Santé, société constituée de GTM Bâtiment,
GEPSA et Barclays Alma Mater General Partner Ltd. (BAM)*

Constructeur : GTM Bâtiment

*Maîtrise d'œuvre : Pierre VURPAS & Associés Architectes,
AIA Architectes et AIA Studio Paysages*

Chiffres clés

Nombre de places après réhabilitation-reconstruction

700 places en maison d'arrêt

100 en quartier de semi-liberté

Calendrier

décembre 2013

Désignation de l'attributaire

juillet 2014

*Fermeture provisoire de la maison d'arrêt
(maintien du quartier de semi-liberté)*

novembre 2014

Signature du contrat de partenariat

2^e trimestre 2015

Démarrage des travaux

2018

Fin des travaux

fin 2018

Réouverture complète

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

Brigitte Scharff, architecte de l'agence Pierre Vurpas & Associés Architectes,
Olivier de La Barre, architecte de l'agence AIA Architectes,
la direction de l'administration pénitentiaire

Ont participé au sein de l'APIJ

Aurélien Defigier
Nicolas Fournel
Aurore Fargette
François-Auguste Bizet

Conception graphique

Anatome

crédits photographiques :

Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes
Illustration Cyrille Thomas



www.justice.gouv.fr
www.apij.justice.fr